

# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU 26 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, **le 26 avril** à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 19 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick, M. MOREAU Joseph, M. GUÉROIS Laurent (arrivé à 21h00), Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CORNÉE Anne-Sophie, Mme ESNAULT Valérie, M. DUGAS Patrice

**Absent excusé :**

M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. CHEVRIER Sylvain

**Secrétaire :** M. MOREAU Joseph

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 22/03/2016

**Objet n°4 :**

- Suppression du point initial : délégation du Conseil Municipal au Maire
- Remplacé par la demande de subvention de l'école Ste Thérèse de Moutiers pour un voyage scolaire

**Objet n°5 :**

- Suppression du point initial : Avenant contrat CAF
- Remplacé par la demande de subvention au titre du fond de soutien local

**Objet n°6 :**

Objet supplémentaire : Demande de subvention au titre du fond parlementaire

I – **CENTRE SOCIAL** : Demande de financement

II – **DÉLIMITATION DE RUE** : Rue de la Broderie

III – **ÉXONÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS** sur le foncier non bâti

IV – **SUBVENTION** : Participation voyage scolaire école Ste Thérèse de Moutiers

V – **SUBVENTION** : Demande du fond de soutien à l'investissement local 2016

VI – **SUBVENTION** : Demande de réserve parlementaire

**Objet n°1 – CENTRE SOCIAL : Demande de financement**

Dans le cadre de la convention intercommunale d'objectifs de 2014-2017 acceptée lors du Conseil Municipal du 27/01/2015, Monsieur Le Maire présente leur demande de financement pour l'année 2016 :

- Subvention fonctionnement calculée suivant la population INSEE, potentiel fiscal, nombre de familles adhérentes en 2015 = 9 828 €
- Subvention activités de 7 334 € calculée suivant les fréquentations réelles de 2015, répartie ainsi :
  - . 5 146 € au titre de la crèche multi accueil
  - . 1 693 € au titre de l'animation jeunesse
  - . 495 € au titre de l'animation ALSH enfance
 Cette somme sera versée en deux fois : 50% en avril et 50% en octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Laurent Guérois absent) **ACCEPTE** le montant des subventions annuelles sollicitées par le centre social de La Guerche de Bretagne: 9 828 € de fonctionnement et 7 334 € d'activités **DECIDE** de verser en deux fois ces subventions : 50% en avril et 50% en octobre 2016

**ACCEPTE** une facture supplémentaire éventuelle concernant l'ALSH de Rannée ouvert cet été. Le montant sera défini, selon la fréquentation réelle des enfants de Moutiers. Cette somme sera sollicitée courant septembre 2016.

### **Objet n°2 – DÉLIMITATION RUE DE LA BRODERIE**

Monsieur Le Maire expose :

La rue de la Broderie selon le cadastre, comprend les habitations, du n°2 au n°14, ainsi que le lotissement du Tertre Piel (logements Neotoa).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Laurent Guérois absent) **DECIDE** de prolonger la rue de la Broderie jusqu'au carrefour de la D 106 (route de Domalain)

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

### **Objet n°3 – ÉXONÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS sur le foncier non bâti** Arrivée de Laurent Guérois

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- Installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D.343-9 à D.343-16 du code rural et de la pêche maritime,
- Installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L.311-3, L.341-, R.311-2, R.341-7 à R341.-13 et R.341-14 à R.341-15 du même code.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde, et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

**DECIDE** que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

**Objet n°4 – SUBVENTION : Participation voyage scolaire école Ste Thérèse de Moutiers**

L'école Ste Thérèse de Moutiers nous sollicite pour une participation financière au financement d'un voyage scolaire au Futuroscope, les 9 et 10 juin 2016. Le coût de la sortie est de 137 € par élève pour les 27 élèves de CM1-CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour 10€/enfant, 2 pour 15€/enfant, 2 abstentions)

**DECIDE** d'attribuer une subvention globale de 270 € dans le cadre du voyage scolaire de l'école de Moutiers, au Futuroscope

**Objet n°5 – SUBVENTION : demande du fond de soutien à l'investissement local 2016**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Elle est composée de deux enveloppes d'un montant global de 50 M€, dont la priorité est donnée aux projets prêts à démarrer. Ce dispositif ne sera pas renouvelé en 2017.

M. Le Maire propose de solliciter ce nouveau fond pour la création **d'un complexe terrain multisports avec jeux pour enfants** d'un montant estimatif total de 118 307.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**CONSIDERANT** que les travaux d'équipements et d'aménagement urbain désignés ci-dessus, sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fond de soutien à l'investissement public local,

**CONSIDERANT** que cet aménagement aura un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire,

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour un montant maximal

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

**S'ENGAGE** à engager les travaux avant le 31 décembre 2016

**S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement des budgets 2016 et 2017, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

**S'ENGAGE** à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**Objet n°6 – SUBVENTION : demande de réserve parlementaire**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la réserve Parlementaire pour des travaux d'intérêt communaux. Le conseil Municipal, propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour la création **d'un complexe terrain multisports avec jeux pour enfants** d'un montant estimatif total de 118 307.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**CONSIDERANT** que les travaux d'équipements et d'aménagement urbain désignés ci-dessus, sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier de la réserve parlementaire,

**CONSIDERANT** que cet aménagement aura un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire,

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention sur la réserve Parlementaire.

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

**S'ENGAGE** à engager les travaux avant le 31 décembre 2016

**S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement des budgets 2016 et 2017, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

**S'ENGAGE** à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**Questions diverses :**

Deux mariages en 2016 + noces d'or

Bulletin municipal intermédiaire : «Le Petit Clin d'œil» : pas d'édition

Arrêt de car La Blotière : accord favorable

Commémoration du 8 mai 1945 : organisation du vin d'honneur

**Levée de la séance : 22h00**

**Prochain conseil :**

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph  
Secrétaire

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde  
Excusée

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain  
Excusé

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas  
Excusé